

Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) changement de base et passage à la référence 2020

Organisme producteur : Insee

Consultez les « [Informations Rapides](#) » de cet indicateur.

Présentation synthétique

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) a remplacé en 1997 l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (IPPINEA) calculé depuis 1949.

Phénomène observé

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole mesure les variations des prix d'achat supportés par les exploitations agricoles pour leurs intrants de production et leurs dépenses d'investissement.

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole est composé de deux parties :

- l'indice des prix des consommations intermédiaires de l'agriculture ;
- l'indice des prix des biens d'investissement de l'agriculture.

Origine des données

Quatre sources principales sont mobilisées au cours d'une campagne mensuelle de production d'indices (liste non exhaustive) :

- les données du Service de la prospective et de l'évaluation (SSP) du ministère chargé de l'agriculture : résultats de l'Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (enquête PCIA) pour l'essentiel ;
- les indices de prix à la production dans l'industrie et les services et les index bâtiment, travaux publics et divers¹ réalisés par l'Insee et publiés selon la même fréquence ;
- les indices de prix à la consommation réalisés par l'Insee pour le suivi des évolutions des prix de l'énergie (carburants et électricité notamment : tarif sur le tarif bleu – ménages) ;
- le site du ministère chargé de l'énergie pour le prix mensuel du fioul domestique (<http://www.prix-carburants.developpement-durable.gouv.fr/>).

Réglementation

Les indices de prix d'achat des moyens de production agricole respectent les règles harmonisées au niveau européen. Ils font l'objet d'un « gentlemen's agreement » (accord volontaire) entre la Commission, l'Union Européenne et les États membres. Toutes les questions afférentes aux indices des prix agricoles et aux statistiques des prix agricoles absolus sont examinées par le groupe de travail du système statistique européen sur les comptes et prix de l'agriculture (AAPWG en anglais). Les indices sont communiqués à Eurostat, l'office statistique européen, à une fréquence trimestrielle.

Thèmes abordés

Les indices des prix d'achat des moyens de production agricole donnent lieu à trois types d'utilisation :

¹ Les index utilisés sont ceux du mois M-2, soit les derniers disponibles à la date de calcul des IPAMPA.

- **macroéconomique**,
pour l'établissement des comptes nationaux de l'agriculture ;
- **conjoncturel**,
pour le suivi rapproché des évolutions des prix d'un domaine particulier des coûts de production des exploitations agricoles ;
- **microéconomique**,
pour le suivi de certains marchés par des opérateurs économiques (les exploitations agricoles et les entreprises productrices des biens et services intrants) de la production agricole et/ou pour des indexations de contrats.

Champs géographique : France entière (y compris DOM)

Diffusion et révisions

Les indices des prix d'achat des moyens de production agricole sont diffusés mensuellement, sauf cas d'espèce, au plus tard le dernier jour ouvré du mois succédant au mois sous revue. Ces indices de prix peuvent être révisés les mois qui suivent leur première publication.

Caractéristiques techniques

Méthodologie

La méthodologie de calcul des indices des prix d'achat des moyens de production agricole est précisée dans le « Manuel de la statistique UE des prix agricoles ». Sa version 2.0 de 2008 est disponible en français. La version la plus récente date de 2020 et elle n'est disponible qu'en anglais.

On peut en citer les principes généraux suivants :

« Les dépenses réalisées par les agriculteurs au cours de la période de base pour l'achat de leurs moyens de production, y compris les achats de produits végétaux d'autres unités agricoles au titre des consommations intermédiaires, constituent la valeur de départ pour le calcul des coefficients de pondération de l'indice. Ces dépenses sont exprimées hors TVA (déductible ou remboursable). »

« Les moyens de production doivent être évalués au prix d'achat, c'est-à-dire au prix que l'acheteur paie effectivement pour le produit. Il englobe les impôts moins les subventions sur les produits (mais ne comprend pas les taxes déductibles, telle que la TVA déductible). »

« On pose, par convention, que les engrais et les aliments pour animaux achetés sont consommés dans la même période de production et qu'il n'y a pas de stocks à la ferme. »

« Les pondérations de l'indice des « biens et services contribuant aux investissements agricoles » représentent les dépenses réalisées par les agriculteurs au cours de la période de base pour l'achat de biens et de services de ce type. »

Agrégation et référence

Agrégation des résultats au niveau élémentaire

Au niveau élémentaire de calcul des résultats de l'enquête PCIA, on observe une grande dispersion des prix d'un même poste. Cette dispersion s'explique par l'hétérogénéité des articles et de leur conditionnement ou de leur composition. Pour traiter cette hétérogénéité, la solution retenue consiste à mesurer l'évolution moyenne des prix des séries élémentaires qui composent l'indice à partir de la moyenne géométrique de l'évolution des prix.

Pour les autres postes de l'IPAMPA, les séries élémentaires correspondent à des indices de prix publiés par l'Insee (indices des prix à la consommation, indices de prix de production dans l'industrie et les services, Index « Bâtiments »).

Méthode de calcul des indices aux niveaux supérieurs : les indices des prix d'achat des moyens de production agricole sont des indices de Laspeyres à base fixe définie sur une période de temps donnée (i.e. les pondérations sont inchangées tout au long d'une base).

Élaboration des coefficients de pondération de la base 2020 : Ces coefficients sont issus des comptes définitifs de l'agriculture de 2020.

Rétropolation : les indices des prix d'achat des moyens de production agricole en base 2020 sont recalculés en utilisant les pondérations de la nouvelle base depuis janvier 2020.

Désaisonnalisation : les indices des prix d'achat des moyens de production agricole en base 2020 ne sont pas corrigés des variations saisonnières (CVS).

Nouveautés de la base 2020

Lors du passage des indices à la base 2020, il n'y a pas eu d'introduction de nouveaux produits ni de révisions de nomenclature.

Pour en savoir plus

Les indices de prix d'achat des moyens de production agricoles sont disponibles sur le site internet de l'Insee, à la rubrique « [Consulter les indices et séries chronologiques \(BDM\)](#) ».